



Affaire salarié employeur

Par **Aurelien49**, le **20/06/2014 à 12:04**

Bonjour j'ai commencer un apprentissage dans le commerce le 2 septembre 2013 j'ai eu un accident de trajet le 8 octobre et j'ai repris le 13 janvier il m'a licencié le jour même de ma reprise et du coup on m'a dit que c'était pas légal de faire ça je me suis renseigné au niveau d'un avocat qui a lancé mon affaire donc c'est un licenciement abusif malgré tout aujourd'hui je viens de recevoir un courrier de mon avocat me disant le contraire de l'avocat de mon ancien employeur me disant que tout est démenti que tout ce que j'ai dit est faux quoi faire j'ai peur car je suis au chômage et il me demande une somme de 3000 euros si il gagne et sans travail je n'ai pas les moyens de donner cette somme et du coup lui il va rien avoir pour ce qu'il m'a fait fin de contrat abusive etc merci de me répondre vite cdlt aurelien fillion

Par **moisse**, le **21/06/2014 à 08:10**

Bonjour, il n'existe pas de procédure de licenciement en période d'apprentissage. Par contre la rupture du contrat est possible en période d'essai, et je crains que cela soit le cas dans la situation exposée. N'ayez pas trop d'inquiétude pour les revendications de votre employeur, les condamnations des salariés au titre de l'article 700 du code de procédure civile (les 3000 euros réclamés) sont extrêmement rares.

Par **Aurelien49**, le **21/06/2014 à 14:03**

Bah en fait je suis rentré de l'accident de travail le 13 janvier mais il était toujours satisfait de moi avant la rupture j'ai les preuves car chaque semaine il doit mettre un commentaire sur un mon

classeur d'alternances il metait bonne semaine etc toujours des chose positive et la le jour de ma reprise il me licencie mais on doit etre prevenue avant il parait et mon avocat ma dit que c'etait compter comme un licenciement abusif car bozare il me licencie vraiment le jour de la reprise et apres j'ai des document de mon ancien apprentissage qui c'etait tres bien passer cdlt apres il a mis licenciement anticiper sur la feuille d'acedic j'ai pas u de visite de reprise du travail cdlt aurelien

Par **moisse**, le **22/06/2014** à **08:31**

Bonjour,rnJe crains que la situation ne soit pas celle d'un licenciement, mais d'une rupture de période d'essai.rnAuquel cas l'employeur n'a pas de procédure particulière ni de motivation à apporter.

Par **Aurelien49**, le **22/06/2014** à **23:18**

Bonsoir oui mais il a toujours ete satisfait de mon travail et il minterdisait d'aller en cours meme si j'avait une derogation et il ma sortie le jour de ma reprise comme quoi j'orai trop de retard en cours

Par **Lag0**, le **23/06/2014** à **08:10**

[citation]Je crains que la situation ne soit pas celle d'un licenciement, mais d'une rupture de période d'essai. [/citation]rnBonjour,rnIl faudrait savoir quelle était la durée de période d'essai prévue, car Aurelien49 a travaillé plus d'un mois avant son arrêt maladie.

Par **Aurelien49**, le **23/06/2014** à **10:02**

2 mois la periode d'essaie mais se qui le trahit c'est exactement le jour de ma reprise puis j'ai un classeur de formation avec des commentaires de sa part me disant bonne semaine etc tj satisfait cdlt

Par **moisse**, le **23/06/2014** à **10:30**

Bonjour,rnL'employeur n'a pas à motiver la rupture de la période d'essai, tant qu'il n'est pas interrogé par un juge.rnIl était peut-être satisfait avant l'accident, mais peut avoir un tas de raison pour ne pas prolonger cette période d'essai.

Par **Aurelien49**, le **23/06/2014 à 12:54**

Donc en gros je paye un avocat pour rien car je suis sur de perdre et lui donner les 3000 euro qu'il me demande mais c'est degueulase car il m'a fait perdre une année donc je suis actuellement au chômage il me menaçait pendant mon accident de travail et il a tous les droits faut arrêter un peu j'ai fait quoi moi j'ai eu un accident de trajet j'y peux rien moi et il me licencie et c'est normal d'aller la justice

Par **Lag0**, le **23/06/2014 à 13:08**

Vous ne répondez toujours pas clairement à la question, vous parlez de licenciement, moi je parle de rupture de période d'essai. Alors, vous avez été licencié, donc avec une procédure complète de licenciement et si oui pour quel motif ou bien l'employeur a-t-il simplement rompu la période d'essai ? Car si c'est une rupture de période d'essai, moi je vous ai correctement répondu, l'employeur n'a aucune obligation de motiver sa décision. Ce serait à vous, pour la contester, de démontrer que la rupture n'est pas due à votre travail...

Par **Aurelien49**, le **23/06/2014 à 13:19**

Bah sur la feuille d'asédis il a mis licenciement anticipé je me suis renseigné etc et on m'a dit il avait tort car pas de visite de reprise du travail il est obligé de prévenir à l'avance pour licencier cdlt

Par **Lag0**, le **23/06/2014 à 13:33**

Licenciement anticipé, cela ne veut rien dire !